

Répression de la criminalité

tations bien définies pour que les craintes qu'éprouvent certaines personnes soient dissipées.

Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 h 1, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
